



Pour diffusion immédiate
Mardi 10 juin 2003

COMMUNIQUÉ

La Prestation fiscale pour enfants : un moyen inefficace de lutter contre la pauvreté

*Institute for
Research on
Public Policy*

*Institut de
recherche
en politiques
publiques*

La lutte à la pauvreté passe par des services pour les enfants à risques et de généreux suppléments au revenu de travail

Montréal — Un examen exhaustif de la politique familiale du Canada révèle que les récentes initiatives des gouvernements fédéral et provinciaux sont mal inspirées et ne pourront résoudre efficacement les problèmes soulevés par la pauvreté chez les enfants. « La Prestation fiscale pour enfants est un cul-de-sac », affirment ainsi Pierre Lefebvre et Philip Merrigan dans « Assessing Family Policy in Canada: A New Deal for Families and Children », une étude publiée aujourd'hui par l'Institut de recherche en politiques publiques.

Les auteurs estiment que les programmes en vigueur ne rencontrent pas leurs objectifs, notamment celui de réduire la pauvreté des enfants, ce qui est d'autant plus troublant qu'il s'agit là de leur but premier. De plus, combiné aux programmes actuels d'aide sociale et d'assurance-emploi, ils n'offriraient aux familles aucune incitation réelle à augmenter leur revenu d'emploi. Ils estiment enfin que l'équité a été ébranlée, notamment pour les familles comptant deux enfants et où les deux parents travaillent.

« Après des années de coupures dans les programmes sociaux, Ottawa a recommencé à injecter des ressources dans certains programmes destinés aux enfants pauvres et à leur famille, mais il ne fait ainsi que combler son retard. En dollars constants, il a plutôt réduit ses dépenses par enfant de 36 p. cent entre 1974 et 1997, et de 14 p. cent entre 1974 et 2000. Le tableau aurait été plus sombre encore si le nombre d'enfants n'avait baissé entre 1974 et 1997 (200 000 enfants de moins). Qui plus est, moins de familles ont reçu des prestations en 1997 ou 2000 par rapport à 1985 ou 1974. Et près de 17 p. cent d'entre elles n'ont absolument rien touché. »

Selon Pierre Lefebvre et Philip Merrigan, les gouvernements devraient adopter une approche axée sur le cycle de vie et investir en priorité dans le capital humain des enfants, via des programmes ciblant le développement de la petite enfance, celui des enfants vulnérables en particulier, puisque ces programmes tendent à les protéger contre les effets négatifs associés aux familles démunies ou dysfonctionnelles. La pauvreté des enfants s'expliquant par celle des adultes qui en ont la charge, il faudrait ensuite prendre des mesures incitant ces derniers à intégrer durablement le marché du travail, seul moyen efficace de réduire la pauvreté à long terme. Enfin, puisque tous les enfants sont également dignes de bénéficier du soutien de la société, le

versement d'une prestation pour enfants substantielle, universelle et non imposable devrait constituer la pierre angulaire de toute politique familiale.

Pour compléter la politique canadienne en matière de capital humain, les auteurs proposent aussi les mesures suivantes :

Augmenter les **congés de maternité et parentaux** payés et envisager l'adoption d'indemnités de maternité pour aider financièrement tous les parents à tisser des liens étroits avec leurs enfants en bas âge.

Transformer la déduction applicable aux **frais de garde d'enfants** en un crédit d'impôt remboursable, et réduire le coût des services de garde de qualité pour les familles à faible revenu.

Étendre à une journée complète la **maternelle** pour les enfants de cinq ans et, graduellement, la **prématernelle** pour les quatre ans, cela afin d'éliminer les écarts d'habiletés qui compromettent la réussite scolaire de nombreux enfants.

Envisager de rediriger les subventions à **l'enseignement postsecondaire** et aux programmes de formation publics vers les enfants. La faible motivation aux premiers stades du développement de l'enfance et l'impréparation scolaire sont des obstacles bien plus grands à l'enseignement postsecondaire que le montant des droits de scolarité.

Cette étude est disponible en ligne (format pdf) sur le site Web de l'Institut (www.irpp.org). Pour tous renseignements ou demandes d'entrevue, prière de contacter l'IRPP.

Veillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

Source :

James Ferrabee
Conseiller média
IRPP

985.2461 (310)

jferrabee@irpp.org

www.irpp.org